



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
4 octobre 2019
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2902/2016*, **

Communication présentée par : A. K.
Victime(s) présumée(s) : L'auteur
État partie : Bélarus
Date de la communication : 3 juin de 2016 (lettre initiale)
Question(s) de fond : Liberté d'expression

Le 25 juillet 2019, ses courriers lui ayant été retournés et n'ayant plus de contact avec l'auteur, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2902/2016.

* Adoptée par le Comité à sa 126^e session (1^{er}-26 juillet 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Tania María Abdo Rocholl, Yadh Ben Achour, Ilze Brands Kehris, Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla,
Shuichi Furuya, Christof Heyns, Bamariam Koita, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis,
Hernán Quezada Cabrera, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja,
Andreas Zimmermann et Gentian Zyberi.

